



BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : CENT VINGT-CINQ MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 12 Mai 1877

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE V^o ÉTHIOU-PÉROU

RUE DAMIETTE, 2 ET 4

—
1877



BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SIÈGE SOCIAL

Administrateurs :

MM. E. DUTILLEUL, *Président*,
ED. JOUBERT, *Vice-Président*,
H. BAMBERGER,
C^o A. DE CAMONDO,
E. DUCLERC,
E. GOUIN,
E. HENTSCH,
J. STERN,

Censeurs :

MM. F. THOMAS,
CH. BERTHIER.

Commissaires

POUR L'EXERCICE 1877 :

MM. E. LEVIEZ.
H. SINGER.

Directeur :

M. CH. SAUTTER.

Sous-Directeur :

M. J. H. THORS.

Secrétaire général :

M. A. PESTEL.

Chef du Contrôle :

M. E. CHEVRANT.

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : CENT VINGT-CINQ MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 12 Mai 1877

Rapport du Conseil d'Administration;
Rapport des Commissaires;
Résolutions de l'Assemblée générale;
Comptes de l'Exercice 1876.

PARIS

IMPRIMERIE V^o ÉTHIOU-PÉROU

RUE DAMIETTE, 2 ET 4

1877

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 12 Mai 1877

MESSIEURS,

Nous venons, conformément à l'article 24 de nos Statuts, vous soumettre les comptes de notre Société pour l'année 1876.

Cet exercice n'a pas été favorable au développement des opérations des établissements de crédit. Les phases successives de la question d'Orient n'ont pas cessé un seul jour de tenir en éveil les marchés européens et d'entraver l'esprit d'entreprise. L'instabilité de la situation a imposé une grande réserve pour les créations nouvelles et les émissions, qui ne peuvent être tentées qu'à la faveur d'une certaine

période de tranquillité assurée. Les capitaux disponibles se sont naturellement rejetés sur les placements essentiellement temporaires, et la concurrence des offres a amené un abaissement considérable du taux de l'intérêt, soit pour l'escompte, soit pour les reports.

Fidèles aux règles de prudence que nous avons déjà exposées devant vous, nous avons cru devoir, dans de pareilles conditions, ne présenter au public aucune affaire nouvelle, pendant le cours de l'année dernière. Nous avons consacré tous nos soins aux affaires précédemment engagées et nous nous sommes bornés à quelques opérations à courte échéance qui ont été liquidées favorablement, mais le bénéfice sur nos comptes d'intérêts et de reports a été tellement réduit par l'abondance de l'argent que le résultat final de l'année se trouve très-notablement inférieur à celui des exercices précédents.

Nous n'avons eu l'occasion de sortir de notre réserve que lors de l'émission du nouvel emprunt contracté en 1876 par la Ville de Paris. Nous y avons pris une large part, tant pour notre clientèle que pour nous, et de même que l'année précédente, nous n'avons pas eu lieu de regretter notre confiance dans ce placement de premier ordre.

Nous avons liquidé notre succursale d'Anvers, dont le maintien n'aurait été vraiment utile que si nous avions voulu nous engager sur le terrain des opérations commerciales proprement dites. Nous avons été amenés à reconnaître la difficulté de suivre à distance, avec toute la vigilance nécessaire, l'escompte direct du papier de commerce pour lequel le bénéfice normal n'est pas toujours en rapport avec le risque à courir. L'occasion s'étant présentée de confier nos affaires et notre clientèle à un établissement estimé et placé sous le patronage le plus honorable, nous avons d'autant moins hésité à en profiter que la Banque de Paris et des Pays-Bas nous paraissait suffisamment représentée en Belgique par notre succursale de Bruxelles dont l'importance a considérablement grandi.

Les résultats de nos trois succursales d'Amsterdam, Bruxelles et Genève ont été affectés, comme ceux du siège social, par le bas prix de l'argent; leur produit net cependant ne s'est pas beaucoup éloigné de celui de l'exercice précédent. Si vous voulez bien vous rappeler toutes les commotions financières qui ont ébranlé le marché belge pendant le cours de l'année, le fait que notre Société n'a eu de ce chef aucune perte à subir mérite de vous être signalé.

Le tableau annexé à ce rapport vous donne les noms des membres des Comités consultatifs qui continuent leur concours à nos succursales pour l'exercice 1877; nous avons constaté encore une fois, pendant l'année dont nous vous rendons compte, l'utilité de leur coopération.

Le *Bilan* que nous vous soumettons, établi sur les bases que nous avons plusieurs fois mentionnées dans nos précédents rapports, s'élève à un chiffre total de 209 millions, au lieu de 231 millions en 1875. L'impossibilité de trouver dans les Reports un intérêt rémunérateur nous a amenés à réduire cette branche de nos opérations et à employer en Bons du Trésor français et en avances sur garanties une partie des sommes que nous avions l'habitude de prêter à la bourse.

Le capital affecté aux opérations des succursales est réduit de 4 millions; cette diminution est due, en majeure partie, à la suppression de la succursale d'Anvers.

Le *Compte de Profits et Pertes*, pour l'exercice 1876, présente un bénéfice brut de fr. 4,090,430 37; c'est, sur l'année précédente, une diminution de 4,800,000 francs environ, dont une moitié provient du compte Intérêts et Reports, et l'autre moitié du compte des Valeurs possédées par la Banque qui, dans la période incertaine que nous avons traversée, n'ont pas obtenu toutes les plus-values auxquelles nous pouvions nous attendre.

L'abonnement au timbre, les contributions et impôts divers (non compris les droits de transmission et l'impôt sur le revenu retenus sur le montant des coupons payés) représentent une charge de fr. 125.217 34, soit, à une légère fraction près, le même chiffre que l'année précédente.

Les *Frais Généraux* proprement dits de l'établissement central, énumérés dans les paragraphes II et V, s'élèvent à fr. 654.912 23; c'est une diminution de 56.000 francs environ sur les frais généraux de 1875.

La *Caisse de Retraite et de Prévoyance en faveur de nos employés à Paris* a reçu cette année une dotation de 5.000 francs seulement, au lieu de 20.000 francs; il nous paraît équitable d'établir une certaine corrélation entre la dotation annuelle de cette caisse et le chiffre des bénéfices réalisés par la Société.

Déduction faite des diverses charges que nous venons d'énumérer, le bénéfice net de l'exercice est de fr. 3.291.612 22, soit, après la constitution de la réserve légale, fr. 3.127.031 60, ce qui représente, pour le capital social, un produit net de 5 %.

Notre Établissement a été malheureusement victime de fraudes commises par un employé qui était entré dans nos bureaux avec les meilleures recommandations, dans les premiers mois de la fondation de notre Société, et qui, grâce à son activité et à son intelligence, était arrivé, au commencement de l'année dont nous vous rendons compte, au poste de chef de service. Il a abusé de sa situation nouvelle et de la confiance que lui avaient acquise ses bons services antérieurs pour opérer, au moyen de faux, des détournements dont le montant total s'élève à 559,000 francs. Le coupable est entre les mains de la justice qui statuera prochainement sur son sort.

Nous vous proposons, Messieurs, de prélever sur le fonds de prévoyance le montant de ces détournements, en ajoutant que le Conseil, renonçant à son droit, n'a pas voulu percevoir pour cette somme les 10 % qui lui appartiennent dans le fonds spécial.

Conformément aux considérations émises dans nos précédents rapports, lorsque nous vous avons demandé de mettre en réserve une partie de nos bénéfices pour parer à de trop grandes variations entre les chiffres des dividendes annuels, nous vous proposons également de prendre sur le fonds de prévoyance la somme nécessaire pour augmenter de 1 %, c'est-à-dire pour porter à 30 francs, le revenu de nos actions pour l'Exercice 1876.

Si vous approuvez nos propositions, l'ensemble de nos réserves, à la fin de l'Exercice 1876, représentera encore une somme totale de fr. 9.549.141 18.

Comme par le passé, nous avons trouvé dans la Direction et dans le Personnel, à tous les degrés de la hiérarchie, un concours intelligent et dévoué, d'autant plus appréciable que les circonstances étaient plus difficiles. Nous sommes heureux d'en rendre témoignage devant vous.

Le sort a désigné, cette année, comme Administrateurs sortants :

M. H. BAMBERGER,
et M. J. STERN.

Aux termes de l'article 20 des Statuts, les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Notre collègue et ami, M. Ed. Fould, est amené, par des raisons de santé, à passer la plus grande partie de l'année hors de Paris. Il nous

a priés, en conséquence, de recevoir sa démission et, devant une détermination fermement arrêtée, nous avons dû consentir à l'accepter. Vous vous joindrez à nous, Messieurs, dans l'expression des regrets que nous inspire cette retraite.

Nous avons encore à vous annoncer que, par suite de convenances personnelles, M. Léon Cunin-Gridaine s'est démis de ses fonctions de censeur. Le Conseil conservera le meilleur souvenir de l'utile collaboration de M. Cunin-Gridaine depuis la fondation de notre Société.

Votre censeur, M. F. Thomas, s'est adjoint comme collègue, en remplacement de M. Cunin-Gridaine, conformément à l'article 32 des Statuts :

M. CH. BERTHIER.

Vous voudrez bien statuer sur ce choix qui est soumis avec confiance à votre ratification.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Nous avons rempli la mission que vous nous avez fait l'honneur de nous confier dans votre dernière Assemblée générale, et nous venons vous en rendre compte.

Le Bilan général et le Compte de Profits et Pertes ont été mis à notre disposition plus de quarante jours avant l'Assemblée pour laquelle vous êtes convoqués.

Des états détaillés ont été produits à l'appui de ces comptes, et la Direction nous a fourni, avec un empressement et une clarté que nous sommes heureux de reconnaître, tous les renseignements qui pouvaient être de nature à compléter ces documents.

Présenté dans la forme habituelle, composé de comptes dont la dénomination vous est familière et dont la nature vous est connue,

le Bilan général met sous vos yeux le résumé exact de la situation de la Société au 31 Décembre dernier.

Le total de l'Actif s'élève à 209,033,515 fr. 86 c.

Ce total comprend, sous le titre de *Comptes fixes et Comptes courants des Succursales*, un compte de 11,122,231 fr. 30 c., qui se reproduit exactement *au passif* et qui ne constitue ainsi qu'un compte d'ordre.

Ce compte d'ordre présente d'ailleurs une grande utilité, puisqu'il a pour but de vous faire connaître le montant des capitaux que le siège social met à la disposition des Succursales. La comparaison avec le chiffre de l'année 1875, qui était de 15,299,090 francs, fait ressortir pour l'année 1876 une diminution de 4,176,859 francs, dont la cause est, en grande partie, la suppression de la Succursale d'Anvers.

Après déduction des 62,500,000 francs, *versement non appelé sur les Actions*, et du compte d'ordre des *Succursales*, 11,122,231 fr. 30 c., le chiffre de l'actif se réduit à 135,411,284 fr. 56 c., répartis entre quatorze comptes, sur lesquels six comptes, *Espèces en caisse et à la Banque, Portefeuille, Fonds disponibles dans les Banques, Reports, Coupons à encaisser, Liquidation du 31 Décembre*, s'élevant ensemble à 41,596,210 francs, représentent des opérations aujourd'hui soldées, et n'appellent, par suite, aucune observation.

Les autres comptes, *Avances sur garanties, Correspondants en France et à l'étranger, Fonds d'État, Actions et Obligations, et Participations diverses*, ont été, de notre part, l'objet de l'examen le plus attentif; ils nous ont paru présenter les mêmes conditions de sage division des risques, de prudente et rigoureuse estimation que nous vous avons signalées dans nos précédents Rapports et qui ne peuvent que consolider les bases de votre institution.

Aucun changement ne s'est produit au compte *Immeubles*.

Au Passif, vous remarquerez que, sur les huit comptes qui le composent, il y en a quatre, savoir : *le Capital social, la Réserve légale, le Fonds de prévoyance, et le Compte de Profits et Pertes*, qui représentent ensemble 138,929,617 francs, c'est-à-dire les 2/3 de la totalité du passif, et qui ne constituent qu'une dette de la Société envers elle-même.

La dette de la Banque envers les tiers ne dépasse pas 53 millions, et elle est tout entière contenue dans les trois Comptes *Effets à payer* 1,517,747 fr. 30 c.; *Comptes courants des Syndicats*, 72,213 fr. 70 c.; *Correspondants en France et à l'étranger*, 51,596,018 fr. 55 c.

Suivant la règle observée dans les précédents Exercices, la plus grande partie de cette dette envers les Correspondants est soumise, pour le remboursement, à des conditions d'avis préalable et de division de sommes que le Conseil d'administration considère comme sagement protectrices et qu'il maintient afin d'écarter de ce compte le caractère et les inconvénients d'une dette à vue.

En présence de valeurs actives régulièrement évaluées et d'un passif qui ne peut que laisser une pleine sécurité, aucun doute ne s'élève sur la régularité et l'exactitude du Solde du Compte de Profits et Pertes qui vous est soumis.

Ce solde, qui correspond à un revenu net de 5 % l'an, après un prélèvement de 164,580 fr. 62 c. pour la réserve légale, est de beaucoup inférieur à celui des années précédentes; mais ce résultat n'est que trop expliqué par l'état général des affaires, l'absence de toute émission nouvelle et le bas prix extrême des capitaux durant tout le cours de l'année 1876.

Un de ces sinistres, que la vigilance la plus assidue et la plus sage

organisation sont impuissantes à prévenir, est venu éprouver la Banque pendant cet exercice : les Administrateurs, aussitôt la fraude constatée, en ont, par une note officielle, fait connaître au public le caractère et les limites.

Il vous est proposé, après avoir couvert ce sinistre par une imputation sur le fonds de prévoyance, de prélever sur ce même fonds la somme nécessaire pour augmenter de 1 %, c'est-à-dire pour porter à 30 francs le dividende de vos actions pour l'Exercice 1876.

C'est à vous qu'il appartient d'apprécier cette proposition, au sujet de laquelle nous nous bornerons à vous faire remarquer que ce prélèvement sur le fonds de prévoyance n'aurait rien que de conforme aux vues dans lesquelles votre sagesse a institué et doté cette réserve extraordinaire et spéciale, entièrement distincte de la réserve prescrite par la loi.

Le fonds de prévoyance serait encore de 7,460,055 fr. 56 c., et formerait, avec la réserve légale, portée à 2,089,085 fr. 62 c., une somme totale de 9,549,141 fr. 18 c.

Le prélèvement proposé pour cette année est inférieur de 153,000 francs environ à la somme dont vous aviez augmenté l'ensemble de vos réserves pour l'exercice de 1875.

Nous vous proposons, Messieurs, d'approuver les comptes de l'Exercice 1876, tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration.

Paris, le 20 Avril 1877.

LES COMMISSAIRES :

CH. GIDE. E. LEVIEZ.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 12 MAI 1877

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Après la lecture des Rapports qui précèdent, les propositions qui étaient à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix et adoptées :

Première Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Approuve, dans toutes leurs parties, le rapport et les comptes de l'Exercice 1876, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration, ainsi que ses propositions pour les prélèvements sur le fonds de prévoyance,

Et fixe, en conséquence, à 30 francs par action le montant du dividende pour l'Exercice 1876.

Un à-compte de 20 francs ayant été payé le 1^{er} Janvier dernier, le solde, soit 10 francs par action, sera payé à partir du 1^{er} Juillet prochain, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Deuxième Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Réélit M. H. BAMBERGER,
et M. J. STERN,

Administrateurs sortants.

Troisième Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Confirme la nomination faite, à titre provisoire (article 32 des Statuts), de M. Charles BERTHIER, comme Censeur.

Quatrième Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Nomme M. E. LEVIEZ,

et M. H. SINGER,

COMMISSAIRES chargés de faire un rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le bilan et sur les comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1877.

COMPTES

De l'Exercice 1876

BILAN GÉNÉRAL au 31 Décembre 1876.

ACTIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCESSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque	3.455.031 02	865.999 77	4.321.030 79
Portefeuille. { Paris et Province	5.714.199 75	3.042 15	5.717.241 90
{ Valeurs étrangères	5.496.367 62	2.824.645 51	8.321.013 13
Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger.	312.321 45	1.126.555 25	1.438.876 70
Comptes fixes des succursales	8.000.000 »	»	41.122.231 30
Comptes courants —	3.122.231 30	»	
Correspondants { à l'étranger	6.891.663 43	7.591.301 12	20.012.454 52
{ en France	4.675.435 78	854.054 19	
Reports	18.125.540 40	2.674.594 47	20.800.134 87
Coupons à encaisser	457.261 80	»	457.261 80
Avances sur garanties	10.271.011 67	5.113.630 88	15.384.642 55
Fonds d'États	12.577.888 55	1.858.390 65	14.436.279 20
Actions et Obligations	27.402.645 02	3.048.270 85	30.450.915 87
Participations diverses	3.547.095 90	325.692 70	3.872.788 60
Liquidation 31 Décembre 1876	540.651 15	»	540.651 15
Comptes divers et comptes d'ordre	4.154.384 71	3.312.203 94	7.466.588 65
Immeubles de la Société	1.500.000 »	609.582 28	2.109.582 28
Mobilier	50.000 »	31.822 55	81.822 55
Versement non appelé sur Actions	62.500.000 »	»	62.500.000 »
	178.793.729 55	30.239.786 34	209.033.515 86

PASSIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCESSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social	125.000.000 »	» »	125.000.000 »
Réserve légale	1.924.505 »	» »	1.924.505 »
Fonds de prévoyance	8.713.500 »	» »	8.713.500 »
Effets à payer	1.195.435 28	322.312 02	1.517.747 30
Comptes fixes des succursales	» »	8.000.000 »	41.122.231 30
Comptes courants —	» »	3.122.231 30	
Comptes courants des Syndicats	72.213 70	» »	72.213 70
Correspondants { à l'étranger	7.286.199 90	8.153.115 39	51.596.018 55
{ en France	30.855.604 90	5.301.098 36	
Comptes divers et comptes d'ordre	772.573 39	5.023.114 40	5.795.687 79
Profits et pertes	2.973.697 38	317.914 84	3.291.612 22
	178.793.729 55	30.239.786 34	209.033.515 86

COMPTE DE PROFITS et PERTES (Exercice 1876)

DOIT

AVOIR

I			
Abonnement au timbre, impôts et contributions	425.217 34	Solde de l'Exercice 1875	2.449 46
II			
Appointements, gratifications, frais de bureaux, etc.	437.563 20	Commissions	206.069 39
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc.	105.909 03	Intérêts et bénéfice du portefeuille et des changes	2.207.649 01
III			
Amortissement et frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque . .	13.588 58	Reports	562.855 47
IV			
Dotation de la caisse de retraites et de prévoyance pour les employés à Paris	5.000 »	Fonds publics, Actions et Obligations.	755.334 65
V			
Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.			
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence . . .	100.000 »	Divers.	38.057 55
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires .	11.440 »	Bénéfice net des Succursales	317.914 84
VI			
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris.	» »		
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général.	3.291.612 22		
	4.090.330 37		4.090.330 37

RÉPARTITION

Bénéfice net	F.	3.291.612 22
Réserve légale 5 %		164.580 62
		3.127.031 60
Prélèvement sur le Fonds de prévoyance, F. 1.253.444 44		
A DÉDUIRE :		
Montant des détournements opérés au préjudice de la Banque dans le courant de l'année 1876 et en Janvier 1877. . . »	559.000 »	
		694.444 44
Conseil d'administration : 10 %	69.444 44	
		625.000 »
	F.	3.752.031 60
Dividende de trente francs par Action sur les 125,000 Actions formant le capital social		3.750.000 »
SOLDE à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1877	F.	2.031 60

2681 — Paris. — Imprimerie V^e Ethiou-Pérou, rue Damiette, 2 et 4

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

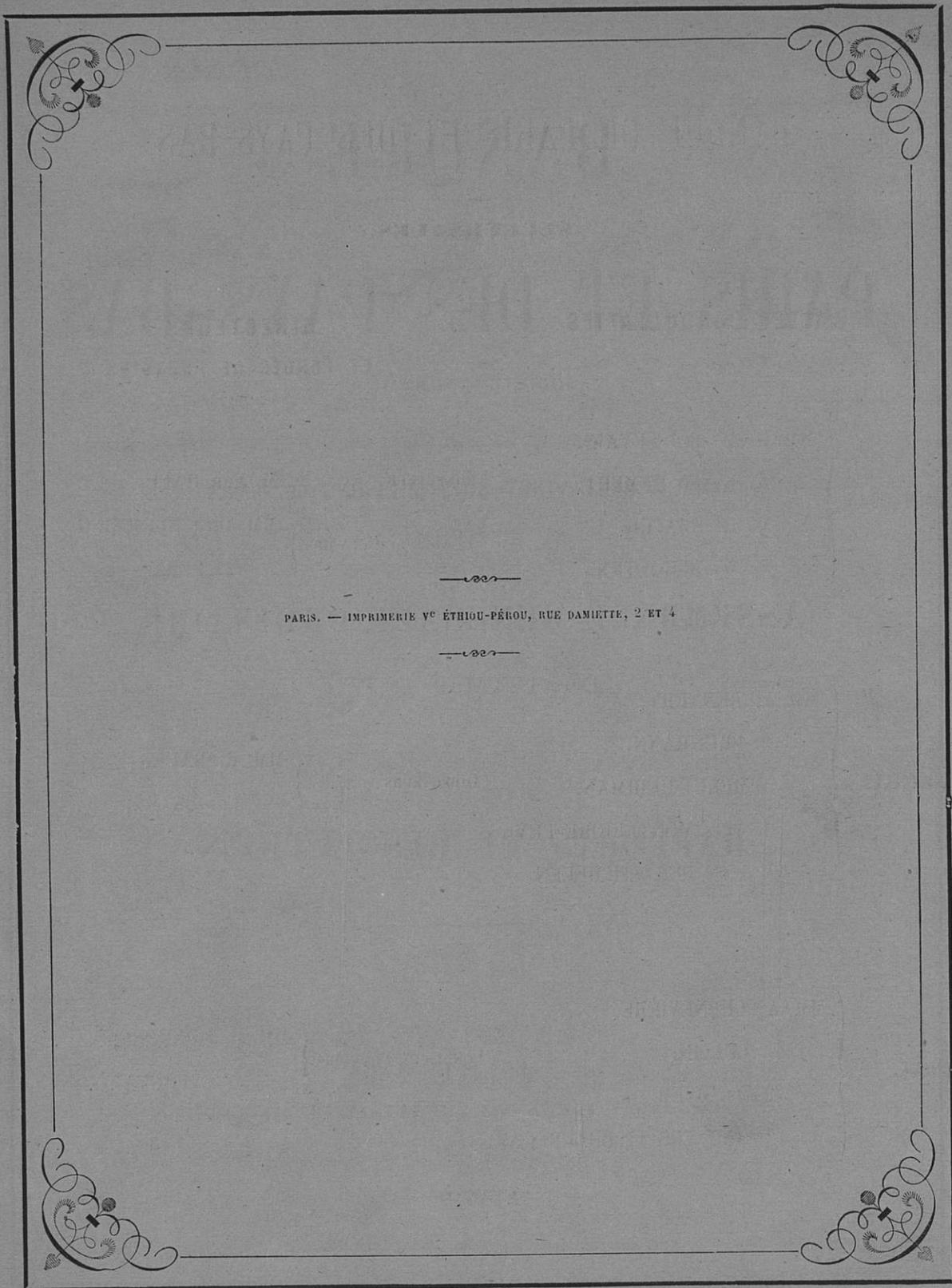
SUCCURSALES

COMITÉS CONSULTATIFS

DIRECTEURS

ET FONDÉS DE POUVOIRS

AMSTERDAM.	}	MM. G. M. BOISSEVAIN.	DIRECTEURS	M. Van HALL.	
		A. I. von HEMERT.		FONDÉS DE POUVOIRS. {	MM. DIRQ FLEMMING.
		M. H. S'JACOB.			J. PERK.
		P. W. SCHOLTEN.			
BRUXELLES.	}	MM. A. BENNERT.	DIRECTEURS	{	MM. R. BAUER.
		E. BRUGMANN.			CH. BALSER.
		DUMERCY-HEIRMAN.			
		Georges MONTÉFIORE-LÉVI.			
		J. VAN DER STICHELEN.			
GENÈVE.	}	MM. A. CHENEVIÈRE.	FONDÉS DE POUVOIRS. {	{	MM. P. HONEGGER.
		L. LULLIN.			E. EBERSTADT.
		James ODIER.			
		C ^{te} SAUTTER DE BEAUREGARD.			



— — — — —
PARIS. — IMPRIMERIE V^o ÉTHIQUÉ-PÉROU, RUE DAMIETTE, 2 ET 4
— — — — —